

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX
COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 20 NOVEMBRE 2014

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE Président

- Nombre de membres en exercice :	12
- Nombre de présents :	7
- Nombre de votants :	7
- Convocation du Comité de Gestion le	14.11.2014
- Convocation distribuée le :	14.11.2014
- Affichage du compte-rendu le :	27.11.2014

PRESENTS :

- Mme LEROY Représentant de la Préfecture
- Mme COLME, M. LAURENT, MME POYDENOT, MME PARISOT Membres du Conseil Municipal
- MME FRANCK, Représentante des sociétaires
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME LEFEVRE, MME VOSGIEN, MME MONAL

EXCUSES :

- M. CARDINAL Représentant de l'Education Nationale
- MME DOLATA Conseillère Municipale

ABSENTES :

- MME PAGELOT Conseillère Municipale
- MME VAXELAIRE Représentante des Sociétaires

Monsieur le Maire salue la présence de trois futurs représentants des parents d'élèves, Mesdames COMBEAU et CUVILLIER-BARTHE et Monsieur SCHWALLER. Il les invite à s'installer comme spectateur et propose un tour de table pour que chacun se présente.

Ouverture de la séance.

1°) Classes de neige année 2015 - Participation financière des familles

Rapporteur : MME COLMÉ

EXPOSE DES MOTIFS

La délibération du 12 décembre 2013 fixait la grille tarifaire des participations des familles à la classe de neige 2014.

Un nouveau barème pour l'année 2015 doit être établi pour le séjour des élèves de CM2 de l'école d'Application du Centre et de l'école élémentaire de Mouzimpré qui aura lieu au :

Centre Neig'Alpes

74300 CARROZ D'ARACHES

Du lundi 9 mars au mardi 17 mars 2015

Ce barème comprend plusieurs tranches d'imposition sur la base d'un coût de séjour :

- Pour les enfants domiciliés à Essey-lès-Nancy et Dommartemont :
588,00 € (le transport est pris en charge par la municipalité).
- Pour les enfants domiciliés à l'extérieur :
651,90 € (tarif du séjour et du transport)

Vu la somme importante demandée aux familles, un paiement échelonné peut être mis en place pour ceux qui le désirent auprès du Trésor Public après réception de la facture.

Il est précisé que le montant de l'impôt pris en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition 2014, sur le revenu de l'année 2013, à la ligne intitulée : *"Impôts sur les revenus soumis au barème (14)"*.

A titre indicatif, le coût total du séjour pour la collectivité s'élève à 49 738 € dont 6 226 € de transport.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le barème 2015 portant sur la participation financière des familles aux classes de neige (ci-dessous).

Barème Classes de neige Année 2015

Tranches	Avis d'imposition de 2013 sur le Revenu 20112	Familles habitant Essey-Lès-Nancy et Dommartemont	Familles habitant à l'extérieur de la commune
	A la ligne intitulée : "Impôts sur les revenus soumis au barème (14)"		
1	Non assujettis = 0	91,14 €	155 €
2	1 € à 190 €	107,42 €	171,28 €
3	191 € à 381 €	123,70 €	187,56 €
4	382 € à 572 €	139,98 €	203,84 €
5	573 € à 763 €	156,26 €	220,12 €
6	764 € à 954 €	172,54 €	236,40 €
7	955 € à 1 145 €	188,83 €	252,69 €
8	1 146 € à 1 336 €	205,11 €	268,97 €
9	1 337 € à 1 527 €	223,44 €	287,30 €
10	1 528 € à 1 718 €	239,72 €	303,58 €
11	1 719 € à 1 909 €	256 €	319,86 €
12	1 910 € à 2 100 €	272,28 €	336,14 €
13	2 101 € à 2 291 €	288,56 €	352,42 €
14	2 292 € à 2 482 €	304,20 €	368,06 €
15	2 483 € à 2 673 €	324,20 €	388,06 €
16	2 674 € à 2 864 €	340,48 €	404,34 €
17	2 865 € à 3 055 €	356,76 €	420,62 €
18	3 056 € à 3 246 €	373,04 €	436,90 €
19	3 247 € à 3 437 €	389,32 €	453,18 €
20	3 438 € à 3 628 €	405,61 €	469,47 €
21	3 629 € à 3 819 €	423,94 €	487,80 €
22	3 820 € à 4 010 €	440,22 €	504,08 €
23	4 011 € à 4 201 €	456,50 €	520,36 €
24	4 202 € à 4 392 €	472,78 €	536,64 €
25	4 393 € à 4 583 €	489,06 €	552,92 €
26	4 584 € à 4 774 €	505,34 €	569,20 €
27	4 775 € à 4 965 €	521,63 €	585,49 €
28	4 966 € à 5 156 €	538,93 €	602,79 €
29	5 157 € à 5 347 €	555,21 €	619,07 €
30	5 348 € à 5 538 €	571,49 €	635,35 €
31	5 539 € et plus	588 €	651,86 €

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Mme POYDENOT demande comment se répartissent les familles sur les différentes tranches.

Mme COLME indique que l'an dernier, la première tranche représentait environ 30% des familles, les tranches 2 à 6 représentaient 30 autres % et la dernière tranche comprenait 8 familles.

2°) Caisse des Ecoles : modification de statuts

Rapporteur : MME COLME

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 24 février 2010, le Conseil Municipal a créé la Caisse des Ecoles d'ESSEY-LES-NANCY.

Après plusieurs années de fonctionnement, il apparaît nécessaire de modifier les statuts de la Caisse des Ecoles pour faciliter la désignation et le renouvellement des représentants des sociétaires.

La proposition de modifications des statuts a été présentée dans les différents conseils d'école et a fait l'objet d'un avis du Conseil Municipal.

PROPOSITIONS

Après avis du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2014, il est demandé au Comité de Gestion :

- d'approuver les nouveaux statuts de la Caisse des Ecoles,
- d'acter l'application des nouveaux statuts dès la prochaine séance du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

M MASSON fait remarquer que les statuts mentionnent une durée de trois ans pour le mandat des représentants des parents et qu'une durée d'un an serait plus adaptée.

Après échange, il est proposé de modifier les statuts en mentionnant une durée d'un an, de début novembre à fin octobre de l'année suivante. Cette modification et la délibération sont adoptées à l'unanimité.

Mme DEVOUGE, adjointe à la culture et à la citoyenneté, présente aux membres du Comité de gestion les journées européennes des métiers d'art

qui se tiendront les 28 et 29 mars prochains, Essey chantant 2015 qui aura lieu le jeudi 14 mai, la manifestation « de la belle époque aux années folles » du 13 et 14 juin 2015 et une pièce de théâtre proposée par Mme CASABIANCA début juin 2015.

Elle propose aux écoles qui le souhaitent un travail autour de ces différents projets.

M MASSON propose de cibler le travail autour de la pièce de théâtre sur les CM2. Mme COLME indique qu'il est possible de faire un travail sur l'image, autour des affiches de la pièce, et d'assister aux répétitions de la pièce à Jarville.

Mme COLME fait part de l'intervention de M. GRAILLOT dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves aux éventuels dangers d'Internet. Une action existe au collège, une action pourrait être mise en œuvre dans les écoles qui le souhaitent et la ville envisagerait une conférence à destination des parents en partenariat avec la Maison de la Parentalité.

Mme PICARD-MORLOT reconnaît qu'il s'agit d'un sujet d'actualité, qui mériterait un rappel chaque année.

M MASSON souhaiterait que les interventions dans les écoles puissent se faire, dans la mesure du possible, avant le départ en classe de neige.

Un courrier sera adressé à l'intervenant pour officialiser la démarche, intervenant qui se rapprochera des écoles pour fixer la date des interventions.

Pour extrait,

Le Président,
Michel BREUILLE